Charte d'entretien de ma haie

En signant cette charte, je m'engage à respecter les points suivants et permets ainsi aux équipes techniques municipales de ne pas intervenir sur ma haie. Je deviens responsable de l'entretien de ma haie.

Cette charte a été élaborée par l'association des GarnemAnts et validée par la mairie de La Garnache.

En signant cette charte, je m'engage à :

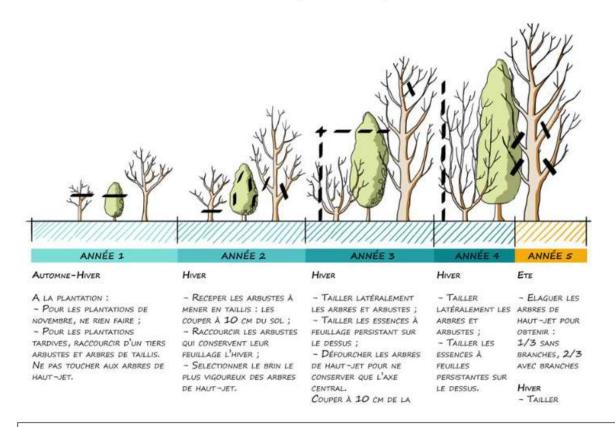
- ✓ Tailler ma haie entre le 1^{er} septembre et le 1er mars, de préférence lorsque les arbres sont en dormance et j'évite les périodes de gel (sous réserve réglementation)
- ✓ Maintenir une bande enherbée de chaque côté de la haie
- √ N'utiliser aucun produit phytosanitaire pour l'entretien de ma haie (désherbant)
- ✓ Maintenir une épaisseur de la haie d'au moins 1 m à 1 m du sol
- ✓ Entretenir les têtards l'aide de tronçonneuse ou de scie d'élagage ou d'ébrancheur. Les troncs ne seront ainsi pas abîmés.
- ✓ Ne pas reprendre un têtard si les branches ont plus de 25 ans car cela peut entraîner la mort de l'arbre.
- ✓ Ne pas brûler mes branches à l'air libre : les branches seront soit broyées pour faire du paillage, soit utilisées en haie sèche, soit en bois de chauffage
- ✓ Ramasser toutes les branches que j'ai élaguées
- ✓ Garantir la sécurité de la circulation en élaguant les branches pouvant aller sur la route ou qui pourraient masquer la visibilité dans les virages
- ✓ La commune décide au final d'une intervention ou non sur ma haie.
- ✓ Sensibilisation annuelle par les GarnemAnts.





Quelques principes généraux de taille :

- Une haie basse taillée: après une coupe sévère à 10 centimètres du sol (recépage) l'hiver suivant la plantation, il convient de "monter" progressivement la haie en taillant les pousses de l'année sur ses 3 faces, une fois par an avant la montée de la sève, entre décembre et mars. Veillez à laisser progresser la haie de 20 à 30 centimètres par an.
- **Une haie moyenne brise-vent**: suivre les mêmes principes que la haie taillée pendant les quatre années suivant la plantation. Ensuite, monter les tiges en ne taillant que les côtés de la haie, de décembre à mars.
- **Une haie multistrate**: recéper les arbres et arbustes choisis pour épaissir la haie l'hiver suivant la plantation. Les arbres de haut jet seront élagués, du sol jusqu'au tiers inférieur de leur hauteur. Ensuite, une taille latérale tous les 3 à 5 ans est suffisante pour limiter l'épaisseur de la haie.



Une bonne taille :

- favorise la reprise des plants, en rééquilibrant le feuillage et les racines,
- épaissit la haie, forme des touffes bien garnies de la base jusqu'au sommet,
- corrige une mauvaise reprise des arbres ou, au contraire, un développement trop rapide par le recépage,
- contient le développement en largeur et en hauteur de la haie,
- favorise la floraison et fructification,
- forme le tronc des arbres de haut jet.

Attention: Il ne faut jamais tailler les arbres l'année de leur plantation sauf pour des plantations tardives ou particulièrement sensibles à la sécheresse et éventuellement des essences persistantes.

Source de l'illustration : charte architecturale et paysagère du Pays de Nay, cahier de recommandations, les haies champêtres







